



Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs Les membres du CTSD,

Permettez-nous en premier lieu de vous souhaiter ainsi qu'à l'ensemble des personnes ici présentes une excellente rentrée en différé.

Nous voici réunis ce jour pour le traditionnel comité technique de rentrée.

Aujourd'hui doivent être décidés les ouvertures et les fermetures conditionnelles.

Le nombre de mesure à suivre est important et nous souhaiterions à l'avenir qu'il y en ait le moins possible afin que les équipes, les parents d'élèves, les élèves et les élus puissent se préparer à la rentrée dans de bonnes conditions.

D'autre part, nous avons pu vous faire part de notre mécontentement le plus vif lors de la fermeture sèche de Aignes-Chavenat. Il ne s'agit pas là de bataille de chiffres mais de discussion sur la forme et le respect des partenaires.

L'année prochaine, est une année sans élection, gageons que les opérations de carte scolaire pourront se dérouler de façon plus apaisée.

Dans cet esprit, nous demandons, comme nous avons pu l'évoquer l'année dernière, à ce qu'une réflexion globale puisse s'engager entre les différents partenaires dès le début de cette année scolaire sur les secteurs de recrutement, les flux d'élèves, les restructurations d'école...

La Charente est un département rural dont la difficulté sociale est importante.

En effet, 21 collèges charentais sur 38 présentent des critères susceptibles de les classer en éducation prioritaire.

Ceci rend urgent la scolarisation des tout-petits dans ces secteurs.

En lien avec cela, rappelons les mandats actés lors du dernier congrès du SE UNSA : « Le SE-Unsa revendique la limitation des effectifs à 24 élèves par classe de la maternelle au lycée et une limitation à 20 élèves par classe dans les établissements situés dans les territoires dont les populations ont des difficultés. »

Si la répartition que vous proposez permet entre autres, la création de 7 postes de remplaçants, 5 ouvertures de classe, 5 PDQMC, 1 poste de maître E, ce sont plus de 20 écoles qui sont impactés par des fermetures de classe.

Les personnels sont encore plus maintenant attentifs aux nombres d'élèves dans leur classe, les suivis MDPH et sociaux étant de plus en plus nombreux, les rencontres avec certains parents de plus en plus nombreuses, fréquentes et essentielles.

Si le mot fermeture n'est pas un tabou et si certaines sont inévitables, nous demandons :

- à ce que les taux d'encadrement après fermeture soient adaptés, surtout dans les secteurs difficiles
- à ce que soient pris en compte les efforts de restructuration et d'investissement des collectivités
- à ce que soient anticipés les répartitions et les flux d'élèves lors d'une fermeture, les transports, coût et durée.

D'autres ouvertures de classe sont nécessaires voire urgentes.

Pour finir avec la carte scolaire, ce sont près d'une vingtaine de poste de maître G et plus d'une trentaine de poste de maître E qui manquent à l'appel alors même que la mission des 3 composantes du RASED a été réaffirmée. Plus d'un tiers des psychologues scolaires partiront prochainement à la retraite.

En cette rentrée, la priorité au primaire est réaffirmée par le gouvernement. Des mesures sont annoncées pour déployer les **dispositifs « plus de maîtres que de classes », scolarisation des moins de 3 ans, RASED**. Mais entre les intentions du ministère et la réalité des dotations en postes, force est de constater que l'on est encore loin du compte.

Le gouvernement a également annoncé en juin la création de 100.000 nouveaux emplois aidés. Suite à cette annonce, le SE-Unsa a saisi le premier ministre et les députés pour qu'une partie de ces emplois soit fléchée vers l'Éducation nationale et en particulier sur la **direction d'école**. Le nombre actuel de personnes qui assurent la mission d'aide administrative est insuffisant pour permettre aux directeurs de se concentrer sur les missions pédagogiques qui constituent le cœur de leur métier. Nous tenons à rappeler notre mandat d'un secrétariat administratif formé et pérenne pour toutes les écoles comme le prévoit le protocole que nous avons signé en 2006.

Pour l'académie, cela représente un volant de 100 nouveaux contrats. Combien pour la Charente ? Nous espérons qu'une part importante de ceux-ci pourra être consacrée à l'aide administrative. A l'heure actuelle, ce sont seulement une vingtaine d'écoles qui bénéficient d'une aide administrative.

Les directeurs attendent beaucoup des nouvelles **décharges** cette année. L'UNSA-Education restera vigilante quant à sa mise en place. Ces décharges sont indispensables au bon fonctionnement de ces écoles.

Pour aborder quelques instants les problématiques du second degré en n'oubliant pas que cette instance locale a toute légitimité pour le faire, nous souhaitons vous interpeller sur la situation des acteurs médico-sociaux du département.

2 assistantes sociales ont été positionnées sur chacun des deux REP+. Celles-ci ont vocation à intervenir sur deux niveaux : collège et primaire. Pour l'Unsa éducation, c'est une bonne chose. La prise en charge, en effet, des difficultés dès le plus jeune âge des élèves est essentiel dans ces secteurs et c'est bien une mission de l'éducation nationale.

En revanche, le redéploiement des moyens vers les REP, REP+ des personnels médico-sociaux privent d'autant les autres territoires. Le suivi social dans certains collèges ruraux se fait dorénavant à distance. La pression mise sur les personnels des secteurs hors éducation prioritaire est d'autant plus importante.

Il faudra faire une analyse de cette organisation.

L'Unsa Education se trouvera là à l'heure des comptes pour revendiquer des moyens nécessaires pour la Charente.

Sur tous ces sujets, nous continuerons d'avancer et de proposer. Il est urgent cependant qu'un signal fort soit envoyé aux enseignants, les difficultés dans les écoles et les établissements se faisant de plus en plus ressentir.